

Code module : G3 - 1

Protection des données personnelles

Sous domaines G3 - Sécurité informatique



Programme

Notions, principes et enjeux de la législation informatique et libertés

Exemples et mises en situation adaptés au secteur public

Notion de donnée personnelle, donnée sensible, donnée des personnes vulnérables

Traitement, responsable de traitement, délégué à la protection des données

Bases juridiques du traitement, limitation des finalités

Minimisation et exactitude des données

Durée de conservation, archivage

Droits des personnes concernées

Obligations du responsable de traitement : « principe d'accountability » (principes de protection dès la conception et par défaut)

Sous-traitance de données personnelles

Transferts de données hors de l'Union européenne

Analyses d'impact pour la protection des données

Violations de données

Mesures de sécurité des données

Données personnelles et open data (publication en ligne et réutilisation des données publiques)

Données personnelles et droit d'accès aux documents administratifs

En cas de besoin particuliers (situation de handicap, mobilité, etc.) ou de désistement, merci d'en informer la cellule formation de la DGRH dans les meilleurs délais et au plus tard 5 jours avant la formation.

CONTACT

formation@dgrh.gov.pf
40 47 79 00



12 heures - 2 jours
8h00 - 12h00 / 13h00 - 15h00



8 à 12 participants



En présentiel



Public

Référents informatique et libertés dans un service

Agents d'encadrement chargés de la conception ou de la gestion de traitements de données à caractère personnel

Agents traitant des données personnelles dans l'exercice de ses fonctions

Pré-requis

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis



Objectifs

- Connaître et comprendre les notions, principes et enjeux de la réglementation relative à la protection des données
- Connaître et comprendre les évolutions apportées par le RGPD et la dernière modification de la loi n° 78-17
- Savoir les prendre en compte dans le traitement de données à caractère personnel dans le contexte de l'administration de la Polynésie française